

**PROVINCE DE QUÉBEC**36<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSIONQUÉBEC, LE 2 NOVEMBRE 2000

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 2 novembre 2000*

Aujourd'hui, à vingt et une heures cinquante-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 157 Loi ordonnant la reprise de certains services de transport routier de marchandises

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.